

Une mutuelle groupée va être proposée aux Berguois

Publié le 21/07/2016 Virginie Varlet

Bergues avait déjà proposé une offre groupée d'achat d'énergies. Elle vient de signer une convention reposant sur le même principe pour les mutuelles



Sylvie Brachet, maire de Bergues, entourée par le représentant d'Actiom, Jérémy Barbier, à gauche, et Olivier Tainmont, de Place des énergies.

Cinquante foyers ont souscrit à l'offre d'achat d'énergies groupé proposé par la municipalité. « *La concrétisation d'un à deux ans de travail par le CCAS, entre le moment où l'idée a été émise d'apporter ce service supplémentaire à la population et sa concrétisation* », a souligné Jacques Fovelle, vice-président du centre communal d'action sociale, saluant l'investissement de trois administratrices : Sandrine Théry, Françoise Koélie et Monique Houvenaghel. Sylvie Brachet, maire de Bergues, reconnaît que la participation est faible, la ville comptant 200 foyers. « *Les gens sont méfiants, alors que c'est une démarche innovante de la part du CCAS. Du jour au lendemain, on peut quitter son fournisseur pour un autre, qui fera toutes les démarches pour vous désaffilier du précédent...* » Et il n'y a aucun risque de coupure au moment du changement.

Une remise supplémentaire de 3 %

Bergues a signé une convention de partenariat début 2016 avec la SAS Place des énergies, chargée de regrouper des clients afin de négocier des prix plus avantageux en faisant marcher la concurrence. En avril, le choix s'est porté sur Direct énergie, avec une offre exclusive permettant une économie de 8 à 13 % sur l'électricité et le gaz, selon que le consommateur souscrit pour une ou deux énergies et la facturation papier ou électronique. « *Dont un avantage de 3 % de remise supplémentaire à ce qu'offre Direct énergie* », commente Jacques Fovelle, ajoutant

que l'économie réalisée est comprise entre 100 et 200 euros par an. Ce partenariat a permis la remise d'un chèque de 750 euros au CCAS par Place des énergies, afin d'instaurer des actions concrètes contre la précarité énergétique par la distribution de lampes à basse consommation, par exemple.

Réunion publique et cas par cas

La ville souhaite mettre en place le même genre d'offre pour les mutuelles. Elle vient de signer une convention avec l'association Actiom, qui présente des solutions santé mutualisées. « *Elle défend les intérêts des adhérents par rapport aux mutuelles, propose des conditions tarifaires négociées et les mutuelles sont éligibles à l'ACS, aide au paiement d'une complémentaire santé* », résume Jacques Fovelle. L'association a déjà convaincu 870 communes et plus de 10 000 adhérents. Une réunion publique sera organisée en septembre. Les personnes intéressées pourront ensuite se rendre aux permanences d'Actiom afin d'étudier les dossiers au cas par cas.

Réunion publique lundi 5 septembre à 18 h salle Looten, avec Actiom. Renseignement sur macommunemasante.org